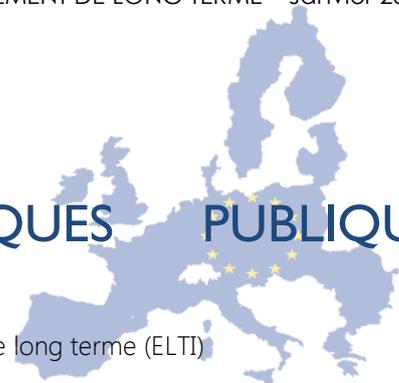


QUEL RÔLE POUR LES BANQUES PUBLIQUES EUROPEENNES D'INVESTISSEMENT ?

Laurent ZYLBERBERG | Président de l'Association européenne des investisseurs de long terme (ELTI)



Près de deux ans après son annonce par le Président Juncker, le Plan d'investissement européen (PIE) présente des premiers résultats encourageants qui reposent pour une large part sur l'implication significative des institutions financières publiques européennes (ou « National Promotional Banks and Institutions » - NPBI) réunies sous la bannière de l'Association européenne des investisseurs de long terme (ELTI).

Dès le départ les NPBI, qui disposent de la connaissance fine des acteurs locaux et de leurs marchés domestiques respectifs, se sont clairement positionnés comme des « facilitateurs » du déploiement du PIE au niveau national avec pour objectif de promouvoir une gestion dynamique du Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS) à la fois proche des porteurs de projets et capable de mobiliser les acteurs privés.

A ce titre, dans les différents Etats membres, les NPBI ont participé à l'identification des projets et à leur structuration. A septembre 2016, elles ont cofinancé plus d'un tiers des opérations relevant du FEIS, contribuant ainsi à mobiliser un total de 23,4 Md€.

Concernant le volet de l'assistance technique, la plupart des NPBI ont signé un accord de coopération avec la BEI pour développer le hub d'assistance (Plateforme européenne de conseil en investissement / « European Investment Advisory Hub » - EIAH) ; en effet, les NPBI et leurs réseaux territoriaux sont des points d'entrée naturels pour les demandes d'assistance des porteurs de projets.

L'annonce récente par la Commission européenne de l'extension du PIE jusqu'en 2020 et du doublement de son enveloppe financière est accueillie positivement par les NPBI d'autant que le dispositif comprend plusieurs avancées : la reconnaissance du potentiel des plateformes d'investissement (qui permettent d'agrèger des projets de petite taille pour les rendre éligibles au financement Juncker), une meilleure articulation entre le FEIS et les fonds structurels (qui accroît la capacité du FEIS à prendre des risques), des critères de décision plus transparents en matière de sélection de projets (qui aident les porteurs de projet à mieux cibler leurs propositions), l'accent mis sur la transition énergétique dans le prolongement de la COP21...

Pour autant, des améliorations pourraient encore être apportées à cette seconde séquence du PIE en matière d'additionnalité, de transparence des processus de décision mais aussi de reconnaissance dans la gouvernance du rôle déterminant joué par les NPBI dans le déploiement du FEIS.

Par ailleurs, il apparaît nécessaire de renforcer encore le hub. En effet, l'assistance technique ainsi que les services de conseil s'avèrent cruciaux dans le déploiement du Plan Juncker.

Il serait ainsi utile que le rôle et les activités menées par l'EIAH soient développés pour s'assurer :

- qu'ils complètent utilement l'assistance technique existante et qu'ils n'évincent pas les offres commerciales;
- qu'un processus de travail plus fluide soit mis en œuvre en collaboration avec les NPBI;
- que les interactions soient renforcées dans le partage des pipelines de projets entre l'EIAH, le Portail européen de projets d'investissement, le Groupe BEI et les NPBI.

Une attention particulière doit être accordée à la conception des programmes d'assistance technique et au soutien de l'assistance technique dans les petits Etats membres de l'UE qui utilisent l'EIAH comme canal d'expérience et de connaissances.

Pour la viabilité et l'efficacité du PIE étendu, il serait dommageable de ne pas tirer parti du savoir-faire et des réseaux tissés par les NPBI : celles-ci ont démontré que leur compréhension approfondie des particularités locales constituent un atout majeur dans la réussite du Plan d'investissement européen.